

## GÉRER LES SINISTRES RC DES ENTREPRISES AGRICOLES

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :	
AA445	2 jours - 14 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	1258,00 €	

## **LIEUX ET DATES:**

## **PARIS**

- Du 09/10/2025 au 10/10/2025

## **OBJECTIFS**

- Maitriser les fondements juridiques de la RC applicables aux entreprises agricoles
- Définir la distinction des dommages immatériels non consécutifs et consécutifs
- Appréhender la nature des responsabilités en cas de certains travaux de construction
- Analyser les responsabilités atteintes à l'environnement et l'étendue de la réparation
- Comprendre le préjudice écologique et l'étendue de la réparation
- Définir en cas de VTM/outils les fondements et principes de la responsabilité

# <u>Information complémentaire :</u>

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à moinscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

Consultez le taux de satisfaction de nos formations ici >>

## **POINTS FORTS**

## Modalités pédagogiques :

Rappels des principes juridiques (textes de lois, jurisprudence, etc.). Illustrations par des exemples et mises en application (cas pratiques issus de situations réelles, utilisation des contrats).

#### Formateur(s):

Le formateur est un spécialiste du risque RC des entreprises, formateur expert à l'ifpass.

#### **PROGRAMME**

A. Rappel des fondements juridiques de la responsabilité civile applicables aux entreprises agricoles (ETA, etc.)

- 1. Responsabilité contractuelle
- Distinction obligation de moyens / obligation de résultat (art. 1231-1 C. Civ.) : critères de la distinction
- Charge de la preuve (du dommage, de la faute, de la causalité, etc.)
- Etendue de la responsabilité (validité des clauses contractuelles exclusives ou limitatives, etc.)
- 2.Responsabilité extracontractuelle
- Fondées sur la faute (art. 1240 / 1241 C. Civ.)
- Fondées sur la garde (art. 1242 C. Civ.), troubles de voisinage, etc.
- Cas de la ruine du bâtiment (art. 1244 C. Civ.)
- 3. Responsabilité des vendeurs et des fabricants
- Fondements des responsabilités (défaut de sécurité Art. 1245 C. Civ. ; vice caché Art. 1641 et s. C. Civ. manquement à une obligation d'information ou de conseil, manquement à une obligation de délivrance, etc.)
- Mise en œuvre des responsabilités (distinction défaut de sécurité / vice caché, etc.)
- Dommages garantis selon le fondement invoqué
- B. Distinction des dommages immatériels consécutifs / non consécutifs
- 1. Analyse des contrats : DIC, DINC et dommages immatériels « purs »
- 2. Analyse de la jurisprudence (Cours d'appel et Cour de cassation) et illustrations
- C. Travaux de construction (drainage, petits ouvrages agricoles, etc.) : nature des responsabilités
- 1. Responsabilité de droit commun / ou responsabilité décennale (art. 1792 C. Civ.)
- 2. Illustrations (jurisprudence)
- D. Responsabilités atteintes à l'environnement
- 1. Dommages subis par des tiers :
- Fondements juridiques (garde de la chose, troubles de voisinage, etc.)
- Étendue de la réparation
- 2. Préjudice écologique :
- Fondements juridiques (art. 1246 C. Civ., etc.)
- Etendue de la réparation
- E. VTM / outils
- 1. Fondement de la responsabilité selon l'usage (droit commun ou loi Badinter)
- 2. Illustrations (jurisprudence)

#### Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM
- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

## **Personnalisation parcours:**

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

## **PUBLIC**

Gestionnaires de sinistres RC et/ou des Entreprises Agricoles

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap :** L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat. Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici

# PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques

## Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

# TARIFS ET FINANCEMENTS

1258,00 € Exonérés de TVA

## CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 19/11/2025 à 16:03